

5 Jours pour Entreprendre

CREATEURS, REPRENEURS D'ENTREPRISE, PORTEURS DE PROJETS, D'IDEES ...

Objectifs

**Acquérir la méthodologie pour créer ou reprendre votre entreprise,
Réaliser vos études prévisionnelles (marché, financement),
Partager l'expérience d'autres entrepreneurs,
Bénéficier de l'expertise des conseillers CCI
Profiter des réseaux de partenaires des CCI,
Acquérir les compétences pour développer durablement votre entreprise.**

Au programme

- Etude de marché, politique commerciale
- Gestion financière et prévisionnelle
- Formes et environnement juridique, fiscalité et protection sociale
- Questions patrimoniales, protection des biens des personnes
- Financement et aides, faisabilité du projet,...



Stages à BOURG-EN-BRESSE

04/02/2019 – 08/02/2019

25/03/2019 – 29/03/2019

13/05/2019 – 17/05/2019

24/06/2019 – 28/06/2019

09/09/2019 – 13/09/2019

14/10/2019 – 18/10/2019

02/12/2019 – 06/12/2019

Et Aussi ...

FERNEY VOLTAIRE

01/04/2019 – 05/04/2019

23/09/2019 – 27/09/2019

Durée du stage : 5 jours (35 heures)

Tarif Entreprises : 525 € (pour les salariés n'ayant pas de CPF)

Tarif salarié avec CPF : 455 € (pour les entreprises et /ou les salariés avec prise en charge)

<http://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Tarif spécial Pôle Emploi : 455 € (contact à prendre avec votre conseiller Pôle Emploi)

Code CPF : 236610

Autre cas : nous contacter

**5 jours pour
Entreprendre®**


BULLETIN D'INSCRIPTION



Date du stage : Du .. / .. / Au .. / .. /

Lieu du stage : Bourg-en-Bresse Ferney Saint Vulbas**STAGIAIRE** Madame Monsieur

NOM :

PRENOM:

Date de naissance :/...../.....

Adresse :
.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

E-mail :

SITUATION DU STAGIAIRE Demandeur d'emploi Salarié Autre

Activité envisagée :

Pour confirmer votre inscription :**Retourner ce bulletin complété au moins 8 jours avant le début du stage et joindre l'accord de prise en charge****ou à défaut un chèque de caution de 175€ à l'ordre de « CCI de l'Ain » à :****CCI de l'Ain - 1 rue Joseph Bernier
CS 60048 - 01002 Bourg-en-Bresse Cedex
☎04 74 32 13 00 - 📠 04 74 21 42 63****NB : Pour les personnes devant s'inscrire au répertoire des Métiers, le certificat d'assiduité de 30 heures obligatoires délivré en fin de stage est une des pièces conditionnant la complétude de votre dossier de formalité auprès du CFE de la Chambre de Métiers. Aussi, il est recommandé d'engager vos formalités uniquement lorsque vous êtes en possession de ce document.****(1 bulletin d'inscription et 1 paiement par stagiaire)**

Suite au verso ->

CONDITIONS GENERALES

Modalités pratiques

Les stages se déroulent sur une tranche horaire entre 8h30 et 17h00 dans les locaux de la CCI de l'Ain - 1 Rue Joseph Bernier à Bourg-en-Bresse.

Certains stages peuvent être programmés sur Ferney-Voltaire (adresses précisées sur le programme adressé préalablement au stagiaire avant démarrage du stage).

Dans la semaine précédant l'ouverture du stage, une convocation précisant les horaires, le lieu et le programme du stage est adressée au stagiaire.

Inscription

Complétez le bulletin d'inscription ci-joint, et retournez le, accompagné de votre règlement, à l'ordre de la CCI de l'Ain, à l'adresse suivante : CCI de l'Ain 1 Rue Joseph Bernier 01000 BOURG EN BRESSE

Facturation - Règlement

Règlement par le stagiaire ou l'entreprise : la totalité du montant doit être réglé avant le démarrage du stage,

Règlement par un OPCA ou Pôle Emploi : la facture est directement adressée à l'organisme lorsque l'accord de prise en charge a été réceptionné par la CCI de l'Ain avant la fin du stage. En l'absence de ce document la facture sera adressée au stagiaire. En cas de prise en charge partielle, la différence du coût sera facturée au stagiaire.

Dans l'attente de la prise en charge définitive, nous **joindre impérativement** un chèque de caution personnelle de 175 €. A l'issue du stage, ce chèque de caution sera encaissé si aucun accord de prise en charge n'a été reçu par la CCI de l'Ain.

Report - Annulation

La CCI de l'Ain se réserve le droit d'annuler une session et de reporter l'inscription sur la session suivante dans les cas où il n'y aurait pas un nombre d'inscriptions suffisant ou faute de places disponibles. Vous en serez informé au plus tard dans la semaine précédant le démarrage du stage.

Annulation du stage par le stagiaire : En cas de désistement moins de 8 jours avant la date de démarrage du stage, l'intégralité du coût sera retenue sauf cas de forces majeures dûment justifiés. Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite à l'Espace Entreprendre En France à la CCI de l'Ain.

FINANCER SON STAGE

Vous êtes salarié

Financement via le Plan de formation, avec l'accord de l'employeur, sur un financement de l'OPCA ou en dépenses directes (coût de la formation directement déduit de l'obligation formation due par l'employeur)

CONTACT : Employeur, OPCA de votre employeur

Financement via le CPF (ex-DIF) : rendez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr. Dans l'onglet « Titulaire », cliquez sur « **Rechercher une formation** », tapez le code de la formation puis « **Mes démarches pour suivre cette formation** » et suivez les instructions,

Vous êtes demandeur d'emploi

Financement via le CPF (ex-DIF) : rendez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr. Dans l'onglet « Titulaire », cliquez sur « **Rechercher une formation** », tapez le code de la formation puis « **Mes démarches pour suivre cette formation** » et suivez les instructions.

Vous êtes chef d'entreprise non-salarié

Vous avez droit chaque année à un montant forfaitaire de prise en charge de vos formations.

Vous êtes dans le secteur du Commerce, de l'Industrie et des Services et vous n'êtes pas double-inscrit au répertoire des métiers

CONTACT : AGEFICE au 01.44.69.89.54 ou www.agefice.fr pour demander un dossier de prise en charge

Vous êtes double-inscrit au répertoire des métiers :

CONTACT : **Chambre des métiers** de votre département (Ain : 04.74.47.49.00)

Vous êtes en profession libérale :

CONTACT : demander un dossier de prise en charge auprès du FIFPL, www.fifpl.fr